

Intitulé de la formation :

Diplôme Universitaire du CEIPI « brevets d'invention » - cycle Accélééré

Public(s) visé(s) :

Toute personne candidate au cycle accéléré « brevets d'invention » du CEIPI. Ces personnes souhaitent se spécialiser en droit de la propriété industrielle notamment en Droit des brevets tout en exerçant une activité professionnelle.

Prérequis :

La formation s'adresse à des scientifiques, ingénieurs, gestionnaires, juristes et plus généralement à toute personne visée par l'article 1 de l'arrêté du 23 septembre 2004 modifié portant application des dispositions des articles R.421-1, R.421-2 et R.421-5 à R.421-8 du Code de la propriété intellectuelle, tous titulaires d'une première année de master au moins dans leur champ disciplinaire.

Les candidats doivent également justifier d'une année au moins d'expérience professionnelle acquise en propriété industrielle au sein d'un Office national ou européen de la propriété industrielle ou sous la direction d'un mandataire européen au premier septembre de l'année de formation.

Conditions d'accès / Modalités d'admission (diplôme) :

Le diplôme d'études internationales de la propriété industrielle option « brevets d'invention » en cycle accéléré est accessible en formation continue après validation du dossier de candidature complet et des prérequis par la Commission Pédagogique.

Objectifs pédagogiques :

La protection efficace et la valorisation des inventions par brevets en France, en Europe et dans le monde implique la formation de spécialistes de haut niveau qui doivent maîtriser une double compétence :

- une compétence scientifique et technique nécessaire à la compréhension et la réalité des inventions
- une compétence juridique permettant de traduire la technique dans le langage du droit : les brevets d'invention.

Depuis sa création, le CEIPI a pour mission de former les scientifiques et ingénieurs à la préparation des examens professionnels requis pour devenir mandataires français et européens auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et de l'Office européen des brevets (OEB). Le programme de formation est élaboré dans la perspective de la meilleure préparation à ces métiers.

Les objectifs visés par le diplôme sont les suivants :

- fournir un enseignement approfondi de chacune des matières
- présentation d'informations nouvelles, avec des exemples
- éveiller de l'intérêt pour les disciplines enseignées
- échanges entre les participants et l'enseignant

NOUVEAUTÉ 2026-27 : création d'une nouvelle UE « Droit des dessins et modèles »

Cette UE est consacrée à la protection juridique des créations de forme, en articulation avec le droit d'auteur. Elle couvre les règles françaises et européennes applicables aux dessins et modèles, le système de La Haye, les procédures de dépôt, de nullité et d'annulation, ainsi que les principaux enjeux contentieux et contractuels. Une partie des enseignements est suivie sous format asynchrone, afin de préserver l'acquisition du socle fondamental de compétences dans un format adapté au parcours accéléré.

Programme : le programme détaillé est consultable en ligne sur le site du CEIPI [via ce lien](#)

Contenu :

- UE 1 - Droit général (49 heures)
- UE 2 - Validité des brevets d'invention (78 heures)
- UE 3 - Acquisition des brevets d'invention (73 heures)
- UE 4 - Exploitation des brevets d'invention (95 heures)
- UE 5 - Droit international (31 heures)
- UE 6 - Initiation à l'EQE (53 heures)
- UE 7 - Droit des dessins et modèles (36 heures)
- UE 8 - Exercice professionnel (8 heures)

Durée et Horaires :

423 heures de formation (cf. calendrier joint téléchargeable sur le site du CEIPI [via ce lien](#))

Liste des intervenants :

- **Valérie BAUSSANT**, Directrice, Responsable du Département des brevets, INPI
- **Amber M. BECKLEY**, Partner, Patent agent, BCF
- **Florian BERTSCH**, Patentanwalt, Mandataire agréé près l'OEB, Kraus & Lederer
- **Yves BIZOLLON**, Avocat, Head of IP group in France, Bird & Bird
- **Isabelle BOUTILLON**, Directeur Développement international, OMPI
- **Diogo COSTA CUNHA**, Maître de conférences au CEIPI, Université de Strasbourg, Directeur des études du D.U. du CEIPI « Brevets d'invention »
- **Grégoire DESROUSSEAUX**, Avocat, August & Debouzy
- **Frédérique FAIVRE-PETIT**, Conseil en propriété industrielle, Mandataire en brevets européens, REGIMBEAU
- **Emmanuel GOUGÉ**, Directeur du D.U. du CEIPI « Contentieux des brevets en Europe », Avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle, Juge à la Cour d'appel de la JUB, Cabinet Pinsent Masons
- **Guillaume HENRY**, Docteur en droit, Avocat à la Cour de Paris, Szleper-Henry-Naumann Avocats
- **Martin HUYNH**, Responsable du service Brevets, Marques et Noms de domaine, Dassault Systèmes
- **Didier INTES**, Conseil en propriété industrielle, professeur associé au CEIPI
- **Pierre JEANNEQUIN**, Conseil en propriété industrielle, Cabinet NUSS
- **Julien LACHERÉ**, Partner, Patent agent, Head of the Intellectual Property Group, BCF
- **Jean-Baptiste LECOEUR**, Avocat au Barreau de Paris, Mandataire en brevets européens, CASALONGA
- **Patrick MAROLLÉ**, French & European patent attorney, Bandpay & Greuter
- **Muriel MOREL - PÉCHEUX**, Vice-President Head of Synthetic molecules Patents, Sanofi
- **Cyril NOURISSAT**, Professeur, Directeur EDIEC – EA 4185, Université Jean Moulin Lyon 3
- **Emmanuel PY**, Professeur, Université de Bourgogne
- **Mathilde RAULINE**, European Patent Attorney, Head of Greater Europe Patent Litigation, Sanofi
- **Jacques RAYNARD**, Professeur agrégé de droit privé, Université Montpellier I
- **Vicky ROUSS-DOUCHY**, Responsable pôle numérique et Coordinatrice équipe opposition brevets, INPI
- **Patrick TRABÉ**, Conseil en propriété industrielle, Bandpay & Greuter
- **Philippe VIGAND**, Mandataire agréé près l'Office Européen des Brevets, NOVAGRAAF
- **Eskil WAAGE**, Direction des affaires juridiques internationales, OEB
- **Gérard WEISS**, ancien membre des Chambres de Recours et de la Grande Chambre de recours, OEB

Responsable scientifique :

Diogo COSTA CUNHA, Maître de conférences au CEIPI, Université de Strasbourg, Directeur des études du D.U. Brevets d'invention du CEIPI : costacunha@ceipi.edu

Méthodes pédagogiques et langue d'enseignement :

Lors de la phase d'apprentissage, la transmission des connaissances indispensables à la maîtrise du Droit de la propriété intellectuelle et plus particulièrement du droit des brevets dans sa dimension internationale, régionale et nationale ne peut se faire que par des enseignants-chercheurs qui assurent leurs enseignements sous forme de cours magistraux.

Les enseignants remettent des supports de cours ou photocopiés, des recueils de jurisprudence comprenant les décisions incontournables des chambres de recours de l'Office européen des brevets, des études doctrinales etc. Lors des cours magistraux, les étudiants peuvent à tout moment interrompre l'enseignant et lui demander d'apporter des explications. Ces cours magistraux sont suivis par des exercices pratiques sous forme d'études de cas issues de situations réelles afin que les étudiants puissent mettre en pratique les connaissances acquises.

Les étudiants doivent préparer ces exercices pratiques et les présenter à l'enseignant qui est un professionnel. Ce dernier vérifie le travail préparatoire réalisé par les étudiants et assure alors la correction de ces exercices. Les séminaires relatifs à l'obtention des titres, à la procédure de délivrance des titres et à la contrefaçon sont dirigés par des tuteurs professionnels. Tous les documents sont accessibles aux étudiants inscrits à partir de l'intranet du CEIPI.

Langue d'enseignement : français

Nature et sanction de la formation :

La réussite aux épreuves d'évaluation des connaissances et des compétences prévues pour cette formation donne lieu à la délivrance du diplôme d'études internationales de la propriété industrielle – option « brevets d'invention ».

Supports de cours :

Les personnes suivant cette formation disposent des documents déterminés par chacun des enseignants qui leurs sont communiqués via Moodle (accès avec login et mot de passe).

Les participants assistant aux cours à distance se connectent à la date et à l'heure convenues (conformément à l'emploi du temps), via le lien de visioconférence Zoom (qui leur est transmis au préalable).

Lieu et modalités de suivi :

Enseignements de Droit général (UE1)

Ces enseignements sont dispensés de manière anticipée sous forme de capsules vidéo à travailler en autonomie. Elles comportent trois modules : Introduction au droit, droit des affaires et droit des obligations. Trois visioconférences permettant de faire le point sur l'organisation de ces enseignements et de répondre aux questions des étudiants sont organisées.

Enseignements de Droit des dessins et modèles (UE7)

Ces enseignements sont dispensés de manière anticipée sous forme de capsules vidéo à travailler en autonomie (34h d'enseignements). Une séance de 2h en présentiel est organisée en cours d'année afin de répondre aux questions des étudiants.

Autres enseignements (UE2, 3, 4, 5, 6 et 8)

Ces enseignements sont organisés en présentiel au CEIPI : bâtiment « LE CARDO », 7 rue de l'Ecarlate, F- 67 082 STRASBOURG. Les participants ont la possibilité de suivre tout ou partie de ces enseignements en distanciel synchrone via la plateforme Zoom, en fonction de leurs contraintes et disponibilités.

Examens :

Tous les examens sont organisés en présentiel dans les locaux du CEIPI.

Accompagnement pédagogique et technique :

- L'accompagnement pédagogique des participants est assuré par chaque enseignant ou intervenant pour la partie qui le concerne.
- Les outils et ressources pédagogiques liés à la formation sont mis à disposition de chaque participant via la plateforme pédagogique Moodle. Lors de son inscription, chaque participant recevra par courriel les informations de connexion. L'accès aux outils et ressources est possible pendant toute la durée de la formation.
- Les séances en ligne sont organisées via la plateforme de conférence à distance Zoom dont l'accès s'effectue grâce à un lien de connexion transmis par courriel à chaque participant.
- Le participant doit disposer d'un équipement technique adapté et notamment un ordinateur, une connexion internet haut débit et une adresse mail valide.
- Le CEIPI met à la disposition des utilisateurs une assistance technique destinée à identifier le dysfonctionnement et à apporter une solution acceptable dans les meilleurs délais. Cependant, le CEIPI n'assume aucune responsabilité légale en cas de mauvais fonctionnement des services utilisés ou de défaut de qualité de débit/de réseau chez les participants ou intervenants.

Contact de l'assistance technique du CEIPI :

- Section française du CEIPI : « LE CARDO », 7 rue de l'Écarlate, F- 67 082 STRASBOURG
- Email : scolarite_ceipi@ceipi.edu / TEL. : 03.68.85.88.00

Frais de participation 2026/27* :

Formation continue (droits universitaires inclus)

« Brevets d'invention » - cycle accéléré (enseignements de Droit général et de Droit des dessins et modèles compris) :

5 100,00 euros TTC*

* **tarif soumis à validation du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg**

Renseignements et inscriptions :

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la scolarité de la section française du CEIPI :

CEIPI - Section française : Bâtiment LE CARDO, 7, rue de l'Écarlate - CS 20024 F - 67082 Strasbourg Cedex

Courriel : scolarite_ceipi@ceipi.edu / Tél : +33 (0)3 68 85 88 00

Les inscriptions passent par un dépôt de candidature accessible en ligne [via ce lien](#).